

Règlement du concours « éclair » dans le cadre de la Foire du Livre de Bruxelles

Article 1 : organisation

Le concours « éclair » consacré à la nouvelle se déroule entre le 4 et le 12 avril 2024 à l'occasion de la Foire du livre de Bruxelles. Il est organisé conjointement par CLÉA et Le Choc des Mots.

Article 2 : participation

Le concours est ouvert à tous les auteurs et autrices qui s'inscriront au stand 129 durant la durée de la Foire du Livre de Bruxelles, du 4 au 7 avril 2024.

Article 3 : objet

Les participants sont invités à écrire une (et une seule) nouvelle originale en français comptant maximum 6 000 signes espaces compris.

Article 4 : thème

Le thème est libre, mais une contrainte est imposée aux auteurs et autrices : la première phrase du texte devra impérativement être extraite d'un livre présenté sur le stand de CLÉA. Les références dudit livre devront être explicitement mentionnées lors de l'envoi du texte.

Article 5 : consignes

Pour les participants qui le souhaitent, des consignes d'écriture seront mises gratuitement à leur disposition, afin de les aider dans la rédaction de la nouvelle. Ces consignes sont réalisées en collaboration avec Le Choc des Mots. Elles seront fournies sur simple demande, lors de l'inscription sur le stand.

Article 5 : délai

La nouvelle doit être envoyée par mail, au plus tard le vendredi 12 avril minuit, à l'adresse compagnie.clea@gmail.com.

Article 6 : présentation

Le texte sera dactylographié et envoyé par mail en format Word. Il ne comportera aucun élément permettant d'identifier l'auteur.

Les coordonnées complètes de l'auteur.e seront mentionnées dans le texte du mail.

Le participant indiquera dans l'objet du mail : « Concours éclair », ainsi que le titre de sa nouvelle.

Article 7 : jury

Le jury est constitué de lecteurs et auteurs membres de CLÉA. Il sera présidé par Marie-Astrid Roba, auteure et coordinatrice de CLÉA.

Article 8 : critères

Le jury base son choix notamment sur les critères suivants : la qualité d'écriture, l'originalité et l'efficacité du récit.

Article 9 : prix

Le jury est souverain. Il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix, s'il juge la qualité des textes insuffisante.

Premier prix : relecture d'un manuscrit (max. 300 000 signes) par CLÉA (valeur 295 €) et publication par CLÉA de la nouvelle primée, dans le cadre de son *Opération 12-12-12*.

Deuxième prix : atelier d'écriture de 2 journées organisé par Le Choc des Mots (valeur 170 €) et publication par CLÉA de la nouvelle primée, dans le cadre de son *Opération 12-12-12*.

Troisième prix : un exemplaire du *Tarot de l'écrivain* (cartes + livre) d'Ariane Payen et Zoé Willem (valeur 35 €) et publication par CLÉA de la nouvelle primée, dans le cadre de son *Opération 12-12-12*.

Quatrième et cinquième prix : relecture et accompagnement au retravail de la nouvelle primée et publication par CLÉA de la nouvelle primée (valeur 90 €), dans le cadre de son *Opération 12-12-12*.

Article 10 : proclamation des résultats

Les résultats sont annoncés le 29 avril. Les participants seront avertis par mail.

Une annonce sera également faite sur la page Facebook de CLÉA.